



Compte-rendu du Conseil Municipal - 22 Septembre 2021 -

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le seize septembre deux mille vingt-et-un.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M BROUILLARD Tony, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BENOIT Jérôme, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AOUT 2021

II – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

- **Travaux d'extension du réseau d'assainissement – Rue du Four à Chaux**
- **Travaux de couverture : Local de l'Agence Postale Communale**
- **Extension réseaux d'eau potable et électrique : Chemin de Micarotte**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs projets de travaux portant sur l'extension de divers réseaux et la réfection de la toiture sur un bâtiment communal.

Il précise que ces travaux permettront pour :

- L'extension de réseaux d'assainissement : de réduire les rejets directs d'effluents domestiques dans le milieu naturel.
- La Réfection de la toiture du Local de l'Agence Postale : de conserver l'étanchéité et la salubrité.
- L'extension du réseau de distribution d'eau potable et électrique : de desservir les parcelles constructibles.

Pour ces différents chantiers, il propose de déposer un dossier de demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire pour nous aider à réaliser ces travaux.

Le plan de financement suivant est présenté :

N° de dossier	Nature des Travaux	Coût HT	Subvention DETR	Subvention Dpt	FDAEC	Coût HT après déduction des subventions	Fond de Concours	Autofinancement Communal BP 2020
1	Travaux d'extension du réseau d'assainissement Four à Chaux	17 324.13€	-	-	-	17 324.13€	8 662.065€	8 662.065€
2	Réfection de la couverture – Local APC	5 881.15€	-	-	-	5 881.15€	2 940.075€	2 940.075€
3	Travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable et d'électricité Lieu-dit Micarotte	EP : 11 016.27€ Elec : 6 257.40€	-	-	-	17 273.67€	8 636.835	8 636.835

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

DECIDE

- **D'accepter** les devis pour les trois dossiers,
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires à signer toutes pièces correspondantes,
- **De solliciter** la Communauté de Communes de l'Estuaire pour l'attribution du Fond de concours pour l'exercice 2021 pour les travaux mentionnés ci-dessus.

III – PAPIER EN NOMBRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer un fournisseur pour l'achat des ramettes de papier.

De plus, il précise que l'entreprise devra accepter le fait d'effectuer la livraison en deux fois pour ne pas avoir trop de stock en Mairie.

Deux propositions sont présentées :

FOURNISSEURS	QUANTTTES	PU HT	LIVRAISONS
JPG	200 Ramettes	4.69 €	En 1 fois
ACCESS BUREAUTIQUE	200 Ramettes	3.05 €	En 2 fois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir la Société Access Bureautique pour un montant HT de 610.00 € (soit un montant TTC de 732.00 €),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour l'acquisition de ces fournitures.

IV – SMICVAL – « MA COMMUNE ZERO WASTE » & ZERO PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- La lettre d'engagement et la charte du programme « Ma commune zéro waste »,
- La proposition de délibération portant sur l'interdiction des plastiques à usage unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de refuser l'adhésion au programme « Ma commune zéro waste » et zéro plastique à usage unique proposé par le SMICVAL.

V – DIVERS

a) Route de l'Eclop :

Suite aux dégâts causés sur la voie communale n°9 par un poids lourd, un arrêté visant l'interdiction de la circulation des poids lourds pourra être mis en place après consultation d'un avocat.

- LEVEE DE SEANCE -
